



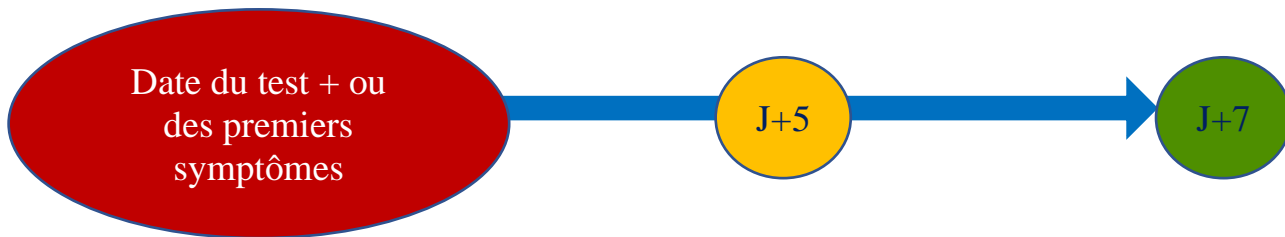
## Conduite à tenir immédiate si je suis positif COVID-19

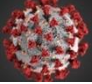

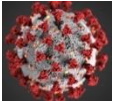

Annexe 1 de la procédure de prise en charge des personnes symptomatiques covid-19 et des cas contacts du 5 janvier 2022

Service de Santé et de Secours Médical  
SDIS 61  
MCN Aurore DESTRE  
21 mars 2022

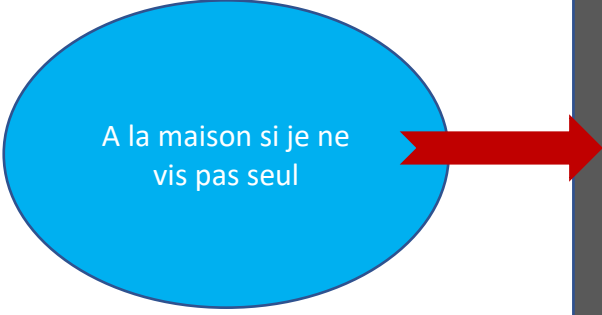
*Je suis sapeur-pompier en activité, j'ai donc mon schéma vaccinal **complet et à jour**. Cette fiche s'applique également aux personnels administratifs et techniques disposant d'un schéma vaccinal complet, qui préviennent alors leur chef de service en lieu place du chef de centre.*

### Que faire si j'apprends que je suis positif :



Jour du résultat du test +	J+5 du test ou premier symptôme	J+7 du test ou premier symptôme
<p><b>S'isoler immédiatement.</b> </p> <p><b>(Si vous avez fait un test antigénique, il est nécessaire de confirmer par un test PCR)</b></p> <p>Identifier vos personnes contact et les prévenir rapidement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des 48H précédents le début de vos symptômes</li> <li>- Des 7 jours avant le test si vous êtes asymptomatique</li> </ul> <p>Prévenir votre chef de centre</p> <p>Vous rendre sur le téléservice <i>declare.ameli</i> si vous avez besoin d'un arrêt de travail : <a href="https://declare.ameli.fr/patient-positif/conditions">https://declare.ameli.fr/patient-positif/conditions</a></p> <p><b>Vous pouvez soit recevoir un SMS de l'Assurance Maladie (provenant du numéro 38663), soit un appel téléphonique</b></p>	<p>En l'absence de signe clinique depuis 48H :</p> <p><b><u>Je peux réaliser un Test Antigénique ou un test PCR</u></b></p> <p><u>Si négatif</u> : Sortie d'isolement. Prévenir son employeur et prévenir son chef de centre.</p>  <p><u>Si positif</u> : poursuite de l'isolement jusqu'à J+7</p> 	<p>En l'absence de signe clinique depuis 48H :</p> <p><b>Pas de nouveau test à réaliser, je sors d'isolement.</b></p>  <p><u>En cas de signes cliniques</u> dans les 48H dernières heures, j'appelle mon médecin traitant ou le SSSM avant de lever mon isolement.</p>

## Isolement ?



A la maison si je ne  
vis pas seul

- Il faut rester, si possible, dans une pièce séparée de ses proches, avec la porte fermée. Il est important de dormir et de prendre ses repas seul, dans sa chambre
- Les contacts avec les autres personnes de la maison, de l'appartement ou du lieu d'accueil sont à éviter au maximum. On ne doit pas les toucher, ni les embrasser
- En présence d'une personne, le port d'un masque chirurgical est obligatoire (même si c'est un proche), une distance de plus de 2 mètres doit être respectée et les discussions doivent être limitées à 15 minutes
- J'aère les pièces communes le plus possible
- Si possible, il faut utiliser une salle de bain et des toilettes séparées et les objets de tous les jours ne doivent pas être partagés (serviette, savon, téléphone, ...)

## Qui est à considérer comme cas contact ?

S'il y a absence de protection adaptée portée **par le cas confirmé ou probable ET la personne-contact**

*(Un masque chirurgical ou un masque FFP2, ou un masque en tissu « grand public filtration supérieure à 90 % » (correspondant à la catégorie 1 (Afnor))*

- J'ai eu un contact direct avec une personne, en face-à-face, à moins de 2 mètres, quelle que soit la durée (exemple : conversation, repas, contact physique) ;
- J'ai partagé un espace intérieur (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel, salle de restaurant...) pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24 h avec une personne ou étant resté en face-à-face avec elle durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

## Qui n'est pas à considérer cas contact ?

- Avec cette personne, les mesures barrières ont été respectées en permanence.
- La personne a un antécédent d'infection par le Covid-19 confirmé par un test de dépistage datant de moins de 2 mois.
- La personne est dans toutes les autres situations de contact non décrites précédemment.



## Conduite à tenir immédiate si je suis positif COVID-19

Annexe 1 de la procédure de prise en charge  
des personnes symptomatiques covid-19  
et des cas contacts du 5 janvier 2022

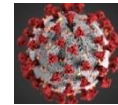
Service de Santé et  
de Secours Médical  
SDIS 61  
MCN Aurore DESTRE  
21 mars 2022

### Suivi Individuel

Nom Prénom Matricule du sapeur-pompier : .....

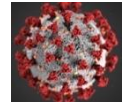
1. Date où j'ai eu mon prélèvement positif :  
(en l'absence de symptômes préalable, vaut pour le J zéro)

Jour du test positif : ...../...../2022



2. En cas de symptômes avant le test, date de leur apparition :

Jour J zéro : ...../...../2022 (remplaçant le J zéro du test)



J+5 : ...../...../2022 (si pas de symptôme depuis 48H)	Résultat du test antigénique ou du test PCR :	Négatif <input type="checkbox"/>	Positif <input type="checkbox"/>
--	---	----------------------------------	----------------------------------



Pas de nouveau test à  
réaliser, je sors de  
l'isolement,

Je poursuis mon isolement  
jusqu'à J+7

J+7 : ...../...../2022 (si J5 positif ou absence de test réalisé)	Symptômes pendant les 48 dernières heure ?	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>
--	---	------------------------------	------------------------------



Pas de nouveau test à  
réaliser, je sors de  
l'isolement,

Je demande avis à mon  
médecin traitant ou au SSSM